

MUNICIPALITE DE LA NEUEVILLE

Les Infos du Municipal Avril 2021

ADMINISTRATION MUNICIPALE – RÉOUVERTURE DE L'ADMINISTRATION AU PUBLIC

Compte tenu des décisions prises par le Conseil fédéral le 14 avril dernier, il a été décidé de rouvrir au public l'administration municipale et les autres services communaux à partir du lundi 19 avril 2021 à 8h30. L'horaire d'ouverture des bureaux reprendra dès lors son cours normal. A cet effet, et afin de préserver la santé des visiteurs et du personnel communal, nous rappelons le respect d'un certain nombre de mesures.

a. Sens unique

L'accès au bâtiment place du Marché 3 se fera obligatoirement à sens unique, c'est-à-dire uniquement par la porte sud. La sortie se fera uniquement par la porte nord. Nous prions les visiteurs de suivre et de respecter la signalisation et les marquages installés à cet effet. Cela évitera aux visiteurs de se côtoyer inutilement dans les couloirs de l'immeuble.

Le port du masque est obligatoire dans les locaux administratifs. A l'entrée et à la sortie de la Mairie, des distributeurs de gel hydroalcoolique sont installés. Les visiteurs et le personnel ont l'obligation de se désinfecter les mains tant à l'entrée qu'à la sortie de l'immeuble.

b. Distanciation sociale

Des marquages ont été faits au sol pour garantir la distance nécessaire entre chaque visiteur. Des surfaces d'attente sont également signalées.

c. Accès aux étages

L'accès aux étages est fortement conseillé par les escaliers. Un double sens de circulation est prévu et marqué au sol. Une moitié de l'escalier est ainsi affectée à celles et ceux qui montent et une autre moitié à celles et ceux qui descendent. La probabilité que les gens se croisent est faible et le temps du croisement est trop court pour provoquer une contamination.

L'ascenseur est toujours accessible (notamment pour les personnes qui ont des problèmes de motricité), mais il faudra l'utiliser avec précaution, car il peut plus facilement être vecteur de la propagation du virus puisqu'il s'agit d'un lieu confiné.

d. Accès aux guichets

Tous les guichets ont été pourvus de vitres en plexiglas pour protéger les visiteurs et le personnel. Cela ne dispense pas du port du masque qui est obligatoire.

Dans la mesure du possible, les visiteurs sont invités à prendre rendez-vous par téléphone, par courriel ou par courrier postal, afin de tenter de limiter une possible promiscuité dans le bâtiment administratif. Dans tous les cas, le Conseil municipal vous invite à continuer à régler vos affaires administratives communales par téléphone, courriel ou courrier postal. Les numéros de téléphone et les adresses électroniques du personnel communal se trouvent sur le site Internet de la Municipalité (www.laneuveville.ch).

Nous remercions d'ores et déjà les visiteurs de l'administration municipale et des autres services communaux de se conformer à la signalisation mise en place et de continuer à respecter les mesures de protection, d'hygiène et de distanciation sociale.

VOTRE CONSEIL MUNICIPAL